LE RETOUR DE DREYFUS

L'histoire d'une proclamation

La proclamation invitant les catholiques rennais au respect de la justice, dont nous avons déjà parlé, a une histoire intéressante.

Le « Comité catholique de la défense du droit », qui n'est composé que de M. de Kérohant, du *Soleil*, et de quelques-uns de ses amis, avait demandé leur adhésion et leur signature à différentes personnalités rennaises, et celles-ci avaient accepté en principe de signer l'appel, mais à la condition que l'armée serait au moins aussi bien partagée que la justice dans la proclamation.

A propos de cette exigence, il y eut quatre ou cinq allées et venues du *manifeste* et des manifestants entre Rennes et Paris, mais en fin de compte, le comité de Paris a refusé d'adjoindre au couplet de la justice celui de l'armée.

Les personnalités rennaises se délièrent alors de tout engagement, et voilà pourquoi la proclamation aux catholiques rennais ne porte que des signatures d'hommes complètement étrangers à la capitale de la Bretagne.

Les canards dreyfusards

Les dreyfusistes cherchent à apitoyer de toutes les façons possibles le public sur l'état de leur protégé. Ainsi, le *Matin* racontait mercredi l'histoire du capitaine d'un navire anglais, le *Gonfalonia*, qui aurait vu, en mer, le passager du *Sfax* et déclarerait que Dreyfus est vieilli, cassé, usé, au point de sembler avoir soixante ans ».

Or, dans le répertoire général de la marine marchande du Bureau Veritas 1898-1899, le *Gonfalonia* ne figure ni comme navire à vapeur, ni comme navire à voiles. Plusieurs journaux dreyfusards eux-mêmes contestent la véracité de ce récit, et la *Petite République* n'hésite pas à déclarer que cette prétendue rencontre du *Sfax* n'a bien pu exister que dans l'imagination du correspondant du *Matin*.

Défions-nous des canards dreyfusards!

La composition du Conseil de Guerre

Nous avons fait connaître hier la composition définitive du conseil de guerre du 10e corps d'armée, appelé à juger l'affaire Dreyfus.

Voici les états de service des officiers qui le composent :

Le colonel du génie, Albert Jouaust, né à Rennes le 28 janvier 1840 Ancien élève de l'Ecole polytechnique, sous-lieutenant en 1860, lieutenant en 1862, capitaine en 1863, chef de bataillon en 1870, lieutenant-colonel en 1890, colonel du 23 mars 1895, il figure au tableau d'avancement pour le grade de général de brigade, et reste avec le numéro 5 des candidats de son arme. Il a été chef du génie à Alger, à Rennes, à Chamoigny, à Bastia et a été nommé directeur du génie à Rennes en 1894. Officier de la Légion d'honneur.

Le lieutenant-colonel François Brongniart, né le 4 août 1849, ancien élève de l'Ecole polytechnique et breveté d'état-major, sous-lieutenant en 1870, lieutenant en 1872, capitaine en 1876, chef d'escadron en 1890, lieutenant-colonel du 16 avril 1898, directeur de l'Ecole d'artillerie du 10e corps d'armée à Rennes. Chevalier de la Légion d'honneur.

Le commandant Julien Profillet, né le 20 mars 1852. Ancien élève de l'Ecole polytechnique et breveté d'état-major, sous-lieutenant en 1874, lieutenant en 1876, capitaine en 1882, chef d'escadron du 10 juillet 1898, au 10e régiment d'artillerie à Rennes. Chevalier de la Légion d'honneur.

Le commandant Emile Merle, né le 14 mars 1853, ancien élève de l'Ecole polytechnique, sous-lieutenant en 1874, lieutenant en 1876, capitaine en 1882, chef d'escadron du 10 juillet 1898, au 7e régiment d'artillerie à Rennes, chevalier de la Légion d'honneur.

Le commandant Charles de Lancrau de Bréon, né le 26 mars 1846. Ancien élève de l'Ecole polytechnique, sous-lieutenant en 1868, lieutenant en 1870, capitaine en 1874, chef d'escadron du 22 décembre 1888, au 7e régiment d'artillerie à Rennes, chevalier de la Légion d'honneur.

Le capitaine Albert Parfait, né le 8 septembre 1855. Ancien élève de l'Ecole polytechnique, sous-lieutenant en 1878, lieutenant en 1880, capitaine du 8 mai 1888 au 7e régiment d'artillerie à Rennes.

Le capitaine Charles Beauvais, né le 30 avril 1855. Ancien élève de l'Ecole polytechnique, sous-lieutenant en 1878, lieutenant en 1880, capitaine du 8 mai 1888 au 7e régiment d'artillerie à Rennes.

Les juges suppléants

La liste des juges suppléants est ainsi composée :

Colonel Emile Jourdy, commandant le 7e régiment d'artillerie; colonel du 19 mai 1895, officier de la Légion d'honneur.

Lieutenant-colonel André Lucas, au 10e régiment d'artillerie; lieutenant-colonel du 10 juillet 1898, chevalier de la Légion d'honneur.

Commandant Constant Boucher, sous-directeur de l'atelier de construction de Rennes; chef d'escadron du 12 octobre 1889, chevalier de la Légion d'honneur.

Commandant Albert Couhard, au 10e régiment d'artillerie, chef d'escadron du 1er janvier 1890, chevalier de la Légion d'honneur.

Capitaine Pierre Peyronet, au 7e régiment d'artillerie; capitaine du 11 juin 1888 ; chevalier de la Légion d'honneur.

Capitaine Valentin Guignot, au 10e régiment d'artillerie ; capitaine du 29 août 1888.

La date d'arrivée de Dreyfus à Brest

Brest, 29 juin. — L'arrivée du *Sfax* dans notre port aura lieu demain, dans l'après-midi. Une canonnière se portera au devant du bâtiment, et le transfert de Dreyfus aura lieu à l'île des Morts, au fond de la rade.

Le débarquement de Dreyfus aura lieu à la poudrière Saint-Nicolas, à quelques kilomètres de Brest. Aux abords de cette poudrière, on voit à peine trois maisons distantes d'une centaine de mètres, un tronçon de ligne de chemin de fer qui, partant de la poudrière rejoint la grande ligne de Brest-Paris.

M. Georges Hadamard, beau-frère de Dreyfus, est arrivé ici, ce soir, venant de Rennes ; il va solliciter, dit-on, l'autorisation de se rendre à bord du *Sfax*, dès son arrivée. On doute fort qu'il l'obtienne.

Brest, 29 juin. — Ce soir, à neuf heures, les trois torpilleurs 204, 92 et 61, sont sortis pour faire, à ce qu'on dit, des lancements de torpilles. Ils doivent rentrer à onze heures.

Etant donné que les manœuvres mensuelles ont eu lieu hier soir, cette sortie d'aujourd'hui semble singulière et pourrait bien coïncider avec la rentrée de Dreyfus.

D'autre part, l'ordre a été donné de consigner la division de l'équipage de la flotte, et de doubler le piquet d'incendie dans la caserne de la division.

Rennes, 27 juin. — On assure ce soir que l'arrivée de Dreyfus aura lieu le 1er juillet entre 8 heures et 10 heures du soir.

La ville reste calme.

Faux bruit de la mort de Dreyfus

Paris, minuit. — M. Lépine, préfet de police, fait démentir le bruit accueilli par le *Soir*, et d'après lequel, on aurait reçu, depuis quarante-huit heures, au ministère de l'intérieur, la nouvelle que Dreyfus était mort à bord du *Sfax*.

Le préfet de police dément en outre que M. Viguié, directeur de la sûreté générale, ait été rappelé à Paris par le ministre de la marine.

LES TROUBLES DE BRUXELLES

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix)

Une conférence secrète au palais de Laeken

Bruxelles, 29 juin. — Le Roi a eu aujourd'hui au palais de Laeken une longue conférence avec MM. Vandenpeereboom et Begeren. M. Beernaert, appelé par le Roi, assistait à cette entrevue qui a porté tout autant sur la situation révolutionnaire créée à la Chambre par les députés de l'opposition que sur le projet de loi électoral.

On conçoit qu'aucun de ces quatre personnages n'ait cru devoir révéler les détails de cet entretien ; il nous revient cependant que le ministère serait décidé à maintenir tel quel son projet, quitte à l'amender dans un sens plus large au point de vue de l'application de la représentation proportionnelle, au cours des débats qui commenceront mercredi prochain.

M. Vandenpeereboom aurait donné au Roi l'assurance que toutes les mesures étaient prises pour que l'ordre ne puisse être sérieusement troublé.

Si l'intention du cabinet est d'étendre le principe de la R. P. que ne le déclare-t-il immédiatement, afin de mettre fin aux tristes incidents qui se sont produits hier? D'autant plus qu'on nous annonce que les manifestations vont se reproduire ce soir et de plus belle.

D'autre part, un ministre d'Etat déclarait ce matin au Palais que la démission de M. Vandenpeereboom pouvait être considérée comme virtuellement acquise.

Un appel au Roi et aux Ministres

Le *Soir* publie la proclamation suivante :

« Au Roi,

« Aux Ministres,

« Des événements très graves se passent ; ils menacent, qu'elle qu'en soit l'issue de coûter cher au peuple belge.

» La cause première de ces faits, que tout le monde doit regretter, c'est une loi électorale que — sans compter M. Woeste, véritable chef de la droite — les représentants légaux de 936,257 électeurs, c'est-à-dire la moitié du corps électoral tout entier, déclarent inconstitutionnelle, indéfendable et refusent de discuter.

» *Cette loi diviserait la Belgique en circonscriptions majoritaires et circonscriptions proportionnelles* — division considérée comme injustifiable par plus de la moitié des belges.

» Tous les partis s'accordent à déclarer, *on le sait*, la représentation proportionnelle bonne. Dès lors, pour tout esprit sage et impartial, soucieux de la paix sociale et de l'avenir du pays, la solution de la crise qui mène les belges droit à la guerre civile — le sang a été versé hier soir — est tout *indiquée* : l'application de la représentation proportionnelle dans toutes les circonscriptions. Cette mesure produirait la pacification immédiate des esprits.

» Aux ministres,

» Gouverner n'est pas s'entêter ; *faire un pas de plus vers* la justice, ce n'est pas reculer ; sacrifier les intérêts de son parti à la Patrie, ce n'est pas capituler, c'est s'honorer, et nous osons espérer, Messieurs les Ministres, que vous l'aurez compris à l'heure qu'il est.

» Au Roi.

» Si notre attente devait être trompée, ce serait à vous, Sire, suprême arbitre entre les partis, à faire entendre raison à vos conseillers, ou à en prendre de plus sages. »

Demande de quinze mille cartouches
Importantes mesures d'ordre

Bruxelles, 29 juin, 4 heures soir. — Le général-major Verstraeten, vient de convoquer par express le premier bataillon de chacun des deux régiments des bleus dont le second bataillon avait marché mercredi.

Une imposante manifestation quittera la Maison du Peuple jeudi vers sept heures.

Le service d'ordre est assuré par la police de Bruxelles sous les ordres de M. Bourgeois. Toutes les mesures ont été arrêtées à deux heures, en conférence par M. le bourgmestre de Bruxelles, le commissaire en chef de police Bourgeois et le général Verstraeten qui venait de conférer avec M. le ministre de l'intérieur.

Le bruit court que le général Verstraeten a demandé d'urgence 15,000 cartouches dites « de grève » pour distribuer aux corps spéciaux de la garde civique.

L'état-major avait l'intention de poursuivre le garde Ducatillon devant le conseil de discipline pour son attitude au meeting de la rue de Laeken. Toutes réflexions faites aucune suite ne sera donnée à cette mesure.

D'importantes mesures d'ordre ont été prises pour dimanche en vue de la manifestation qui doit avoir lieu au Parc, ce jour.

La garde civique sera convoquée à partir de 12 h. 1/2. Le concert du Parc sera transféré à un autre endroit et l'accès de la zône neutre sera absolument interdit.

Le service de correspondance entre les divers corps de la garde civique est assuré par les soins de l'école officielle cycliste sous la direction du colonel Oswald Allard et les ordres du commandant Taelinans.

LA SOIRÉE DE JEUDI A BRUXELLES

Bagarres sanglantes. — Plusieurs blessés

Notre correspondant particulier de Bruxelles, nous télégraphie :

Bruxelles, 29 juin. — A six heures, une foule compacte se masse devant le cordon d'agents de police et de gendarmes à pied et à cheval qui barrent la rue Royale, devant le ministère de la guerre.

Les gendarmes mettent sabre au clair et s'efforcent de disperser la foule qui les hue avec violence. La chute d'un gendarme de son cheval provoque les applaudissements de la foule.

Dans la bagarre qui a eu lieu Grande-Place, il y a eu trois blessés, dont un receveur de tramway, qui a été atteint de deux balles. Un officier de police a reçu un coup de tranchet ; un jeune homme dont l'identité est inconnue, a été transporté à l'hôpital. Le bruit court qu'il serait mort.

Vers six heures et demie, de nombreux manifestants ont entrepris de dépaver la rue Royale et de lancer les pavés sur les gendarmes qui chargeaient. Ils ont mis le feu à une conduite de gaz d'un réverbère au coin de la rue Dedesale.

D'autres manifestants ont tenté de dépaver la rue des Urselines et la rue des Alexieus. La police est accourue; de nouvelles charges ont eu lieu rue de la Madeleine et rue Marché-aux-Herbes où un coup de revolver a été tiré sur un gendarme.

Au Marché-aux-Poulets, un jeune homme a été blessé d'un coup de sabre.

Une bande se dirigeant vers la Maison du Peuple a été chargée par la police.

Il y a eu 4 blessés, 25 arrestations opérées; elles seront maintenues.

Plusieurs des personnes arrêtées, étaient armées de revolvers; le Parquet est en permanence à l'Hôtel de Ville.

La sortie du meeting de la maison du Peuple

Un cortège s'est formé à l'issue d'un meeting tenu à la *Maison du Peuple* et s'est dirigé vers la zone neutre.

A peu de distance de la rue des Chapeliers, la gendarmerie et la police ont pris contact avec les émeutiers et tenté de les disperser.

Ces derniers se sont jetés sur un échafaudage qu'ils ont démoli et ont arraché les pavés dont ils se sont servis pour briser les vitrines des magasins.

A plusieurs reprises, la gendarmerie exécute des charges contre la foule et tire à blanc des coups de revolver.

Rue des Fripiers, une collision semblable s'est produite entre les émeutiers et les agents du service d'ordre. Il y aurait eu une bagarre sanglante et plusieurs personnes auraient été blessées.

LES TROUBLES DE MERCREDI

devant la Chambre Belge

Séance du 29 juin

La séance est ouverte à 1 h. 15, sous la présidence de M. Snoy.

Les tribunes sont bondées. Aux abords de la Chambre, stationnent de nombreux curieux. La présentation des cartes est exigée à toutes les entrées du public, ainsi qu'à la tribune de la presse.

M. le Président. — Les paroles d'apaisement que j'ai prononcées hier au début de la séance n'ont pas été écoutées. Serais-je plus heureux aujourd'hui? Songez, Messieurs, que le pays est attentif.

M. Furnémont. — On l'a vu hier soir.

M. le Président. — La liberté de la discussion peut seule garantir le maintien du régime parlementaire. J'appliquerai le règlement avec impartialité. La gauche a bien voulu en d'autres circonstances me rendre cet hommage. Mais si à présent, une partie de cette assemblée refuse de se soumettre au règlement qui existe dans l'intérêt de tous, le bureau se verra dans l'obligation d'aviser aux mesures à prendre. (Protestations à gauche.)

Discours de M. Vandenpeereboom

M. Defnet. — Je désire interpeller le gouvernement sur les incidents qui se sont produits à Bruxelles hier soir. Je reclame la discussion immédiate.

M. Vandenpeereboom. — Je suis prêt à répondre.

M. Cavrot. — Le voilà, le tigre !

M. Furnémont. — Léchez-vous les babines. Il y a du sang à verser.

M. le Président. — Les membres de la Chambre sont au-dessus de pareilles injures. (Cris à gauche : A l'ordre !)

M. Furnémont. — Vous n'êtes qu'un sous ordre ici. Où est Pourbaix ? Nous voulons Pourbaix !

M. Vandervelde. — Le président n'a pas le droit de nous insulter.

M. Vandenpeereboom. — On me pose une question. Je suis prêt à répondre. Et l'on refuse de me laisser parler ! C'est intolérable !

Comment veut-on que je me prononce sur des faits qui remontent à quelques heures à peine, alors que je n'ai pas encore reçu les rapports de la police? Je ne demande pas mieux que de donner toutes les explications. Je demande que la Chambre en fixe l'heure.

M. Demblon. — Vous paierez de votre peau les actes que vous posez actuellement.

M. Anseele. — Tirer sur les ouvriers et sur nous, voilà votre *but*.

M. Mousset. — Et les exciter, voilà le vôtre! (Clameurs à gauche. Plusieurs socialistes s'élancent le poing levé vers M. Mousset.)

M. Vandenpeereboom. — Vous avez le devoir de m'entendre. Quand je suis entré il y a vingt ans dans la carrière politique, je ne me suis donné qu'une mission, celle de servir mon pays. (Très bien à droite.)

(Plusieurs membres de la gauche interrompent. M. Vandervelde, visiblement ennuyé, les invite à faire silence.)

On veut troubler l'ordre. Si l'on réussissait, il en résulterait les plus grands malheurs pour la patrie.

M. Lorand. — Votre langage est une provocation à la révolution. C'est vous le seul coupable.

M. Journez. — Retirez votre projet. Ou gare à vous !

M. Vandenpeereboom. — J'ai la conviction que tous les éléments conservateurs du pays nous approuvent quand nous prenons la défense de l'ordre (Tumulte à gauche).

M. Lorand. — Ce n'est pas vrai.

M. Bastien. — Vous êtes un bandit.

M. Lorand. — Les libéraux conservateurs vous rentent.

M. Vandenpeereboom. — Tous les partis ont réclamé une réforme électorale et m'ont mis en demeure de la proposer en temps utile. (Interruption persistante à gauche). Si vous voulez que je vous réponde, taisez-vous. Sinon, je ne dirai plus rien.

Il y a quelques semaines, ceux qui m'interpellent aujourd'hui étaient les plus ardents à trouver impossible la situation actuelle. C'est un fait. Le gouvernement se trouvait en présence de deux groupes aussi divisés l'un que l'autre. La gauche était aussi divisée que la droite. C'est un autre fait non moins indiscutable... (Interruptions à gauche.)

Laissez-moi donc parler, c'est vous-même qui me le demandez.

Nous avons examiné la voie à suivre. Il y avait plusieurs solutions à prendre. Mais l'une ne pouvait rallier une majorité ; d'autre part, le statu quo était condamné à l'unanimité. La dernière solution était celle que nous avons présentée. On l'a piétinée sans même vouloir nous entendre !

Cette voie que vous condamnez avec tant de facilité était rationnelle et équitable. Je n'ai pas été appelé en section centrale, vous ne voulez pas m'entendre ici. Donnez vos arguments... Je ne suis pas intransigeant.

M. A. Defuisseaux. — Vous êtes un sectaire.

M. Vandenpeereboom. — Vous êtes décidé à tout rejeter, quelle que soit la force des arguments que je puis vous apporter. Mais avant de prendre de telles décisions, essayez d'écouter. Or, j'ai le droit de demander au Parlement de m'entendre, et vous, messieurs de la gauche, votre devoir est de m'entendre, de vous rendre compte du but qui nous a poussés.

Avant de nous lancer des épithètes aussi amères, vous auriez dû demander au gouvernement des explications.

M. Heupgen. — Consultez le pays ! Il faut la dissolution !

M. Denis. — Vous auriez dû nous consulter.

M. Vandenpeereboom. — Dans aucun Parlement, le gouvernement ne va consulter ses adversaires sur les projets qu'il veut déposer.

A gauche. — Vous l'avez fait pour le vote plural.

M. Vandenpeereboom. — Je vais vous dire clairement ma pensée.

M. Furnémont. — Un nouveau mensonge.

M. Vandenpeereboom. — Je suppose que je vous propose de voter l'Uninominal.

M. Furnémont. — Vous n'avez pas le droit de nous questionner.

M. Vandenpeereboom. — Pourriez-vous le faire triompher? Vous avez vu l'accueil que lui a fait le pays. Si je vous l'avais proposé, m'auriez-vous suivi ?

M. Lorand. — Non ! (Protestations sur des bancs socialistes.)

M. Vandenpeereboom. — Et le découpage des grands arrondissements? Aurais-je été suivi ?

M. Smeets. — Nous n'avons pas à vous répondre.

M. Demblon. — Gardons le *statu quo*, c'est tout ce que nous demandons.

M. Furnémont. — Non ! non : consultons le pays !

M. Vandenpeereboom. — Le découpage a été aussi condamné que l'U. Si nous l'avions proposé, on nous aurait encore plus honnis aujourd'hui. Restait une combinaison avec le système de la R. P. Un gouvernement de droite a déjà succombé à cause de la R. P. intégrale. La gauche est divisée sur la R. P. Dans ces conditions, j'ai consulté de nombreux hommes politiques. Ils ont été unanimes à dire qu'il n'y avait pas encore de majorité à la Chambre pour la R. P. intégrale.

J'ai pris ma résolution avec loyauté et droiture, parce que le *statu quo* était devenu impossible, et parce qu'il n'y avait aucune majorité à la Chambre pour une formule absolue. Ma solution transactionnelle sera une grande amélioration. (Interruptions à gauche.) Vous ne tenez aucun compte au gouvernement de la situation dans laquelle il s'est trouvé, et des mobiles qui l'ont fait agir.

Vous m'interrogez au sujet de ce qui s'est passé hier...

M. Cavrot. — Vous êtes beaucoup trop long.

M. Vandenpeereboom. — Voulez-vous, oui ou non, que je m'explique ?

M. Vandervelde. — Oui, oui, parlez.

M. Vandenpeereboom. — La police, la gendarmerie, les autorités locales ont fait leur devoir. Aucun acte n'a été posé par les agents et les gendarmes qu'après les sommations régulières. Des agents et des gendarmes ont été blessés. Pourquoi des mesures d'ordre ont-elles été prises ? La question n'a pas lieu d'être posée. C'est simplement pour empêcher des actes de violence.

Dans des moments comme ceux que nous traversons, nous manquerions à tous nos devoirs si nous ne prenions pas toutes les mesures nécessaires pour que la sécurité des citoyens soit respectée. (Très bien à droite.)

Discours de M. Vandervelde

M. Vandervelde. — Je crois à la bonne foi de M. Vandenpeereboom. C'est précisément pour ce motif que nous avons peur de lui. C'est un fanatique, ce n'est pas un homme qui obéit à l'intérêt personnel.

Le ministre nous reproche d'avoir commencé l'agitation sans avoir entendu les explications du gouvernement. Nous avions lu le projet et le rapport de la section centrale et cela a suffi pour nous édifier sur vos sentiments.

Certes, nous ne voulons pas l'uninominal ni le découpage de grands arrondissements, mais ce sont là des solutions constitutionnelles que nous aurions pu combattre par des moyens légaux. Aujourd'hui la situation est tout autre.

Votre projet est avant tout inconstitutionnel : c'est ainsi que M. Woeste l'a qualifié. Il répugne à la majorité du pays. M. Vandenpeereboom est seul responsable de tout ce qui arrive. C'est son entêtement criminel qui a conduit le pays dans la situation où il se trouve.

Bruxelles a vu hier réunis, sur de nombreux points de son territoire, des hommes qui, jusqu'à présent, ont été désunis: des doctrinaires, des démocrates chrétiens, des socialistes, décidés de marcher la main dans la main pour résister au gouvernement des tricheurs.

Vous préparez un coup d'état, Contre cette tentative, il nous restait l'appel au corps électoral. Vous refusez la dissolution. Nous demanderons l'ajournement. Si vous le refusez également, nous ferons appel au Roi. Et si le Roi ne nous écoute pas, quels moyens nous resteront ! Il nous restera des moyens de résistance révolutionnaires. Nous les emploierons puisqu'il n'y en aura plus d'autres.

Faites maintenant ce que vous voudrez. Vous connaissez nos intentions. Nous saurons résister au ministre de la guerre civile. (Applaudissements à gauche).

M. Berloz. — Vive la révolution.

Discours de M. Furnémont

M. Furnémont fait d'après les journaux libéraux et socialistes, le récit des troubles d'hier. Il prétend que les gendarmes étaient en état d'ébriété. Il ajoute que la même chose se produit dans les centres industriels, en temps de grève. Tous les journaux libéraux, «les seuls honnêtes», sont d'accord sur l'attitude de la gendarmerie, dans la soirée de mercredi. L'orateur exige que les articles des journaux libéraux et socialistes figurent aux *Annales*.

Ceux que le peuple vengeur doit atteindre, c'est vous le premier, Monsieur le Président du Conseil; et vous serez responsable de la première tête qui tombera ! (Applaudissements à gauche).

L'orateur fait appel aux soldats pour qu'ils dirigent leurs armes contre leurs véritables ennemis. (Nouveaux applaudissements à gauche).

M. Lorand n'est pas satisfait des explications du chef du cabinet. On ne sait pas encore le pourquoi de la retraite de M. De Smet de Nayer, ni comment de l'Uninominal on est arrivé au projet de loi actuel. M. Vandenpeereboom ne croit pas sans doute que j'en veuille à son portefeuille. Nous ne voulons pas la chute du cabinet. Mais nous protestons contre un coup d'Etat. Et, encore une fois, au-dessus de vous, nous nous adressons au Roi.

Il est vrai qu'il n'y a aucun accord ni dans la majorité ni dans la minorité, mais ce n'est pas la question. Vous avez transigé avec vous-même, avec votre conscience, puisque vous nous apportez une transaction qui soulève toute l'opposition.

On aurait combattu l'U. On aurait combattu le découpage. Mais ceci ! Il est vrai que vous paraissez ouvrir les yeux et les oreilles, je vous en félicite, mais, au fond, en matière électorale, vous avez voulu légiférer sans l'opposition et contre l'opposition.

Et vous savez comment l'homme d'Etat le plus éminent de votre parti a traité votre projet. Et vous voudriez marcher quand même ? N'est-ce pas là la provocation directe à l'émeute ?

M. Vandenpeereboom. — Vous ne discutez pas en face ; vous êtes à côté.

M. Lorand. — Je reconnais qu'en habile tacticien, vous nous avez exposé tout à l'heure les difficultés de la situation.

M. Lorand désavoué par la Gauche socialiste demande au gouvernement de présenter un projet qui rallie une partie de la gauche. Il déposera demain un projet de *referendum*.

M. Vandenpeereboom, interrompu par les socialistes aux cris de : Assassin ! veut répondre à M. Lorand. La gauche dit qu'il ne parlera plus.

M. Demblon fait appel à la police, à l'armée et à la garde civique contre la gendarmerie. Ses amis emploieront les bouteilles, le fil de fer, le poivre.

M. Defnet. — Le jour où vous repousserez l'ajournement, la grève sera générale à Bruxelles.

M. Furnémont dépose un ordre du jour de blâme contre le gouvernement.

M. Anseele demande la suppression de la zone neutre. Cela fait, les manifestations seront pacifiques. M. Vandenpeereboom n'est pas seul responsable de la situation. C'est la Droite.

M. Vandenpeereboom. — Vous refusez de discuter et vous annoncez l'organisation d'une agitation.

Ceci nous impose le devoir de prendre les mesures nécessaires au maintien de l'ordre.

La discussion est close.

L'ordre du jour Furnémont est repoussé par Droite contre Gauche (87 contre 34).

VIOLENT TUMULTE

Suspension de la séance

On commence à discuter le budget des chemins de fer.

La gauche crie : Vous ne discuterez pas tant que le projet ne sera pas retiré.

Le tumulte des jours précédents recommence. Cris, sifflets, trompettes, chansons, etc.

La séance est suspendue,

REPRISE DE LA SÉANCE

Après une heure de suspension, la séance est reprise à 5 heures 30.

M. Destrée demande la parole pour une motion d'ordre.

M. Cavrot. — Où est le chef du cabinet.

M. le Président. — Le voici.

M. Destrée. — Je porte à la connaissance du pays, de la Chambre et des ministres des faits qui viennent de se passer. Pendant la suspension de la séance je me suis avancé près d'un groupe d'amis qui se trouvaient près de la grille du Parc. Soudain des gendarmes arrivent ; je me suis retiré du côté de la Chambre pour laisser passer les gendarmes.

Un de ces gendarmes a fait un moulinet avec son sabre et m'a légèrement blessé. J'ai suivi ce gendarme jusqu'au haut du Treurenberg afin de connaître son nom. Le chef de l'escadron a refusé de m'entendre. Que pense de cela le ministre de la gendarmerie, de cette brutalité ? Approuve-t-il ? ou est-il décidé à faire châtier le gendarme et l'officier ?

Si vous me refusez cette satisfaction, je n'hésiterai pas à descendre, à l'avenir, le gendarme qui lèverait la main sur moi. (Très bien, à gauche).

Je me refuse toute satisfaction, c'est affaire entre vous et moi, et nous règlerons cela ensemble.

M. Cavrot s'avance, le poing tendu vers le ministre des chemins de fer ; les huissiers s'interposent.

M. Vandenpeereboom. — Un soldat aurait... (Violentes exclamations à gauche.)

M. Destrée. — Ne faites pas le pitre.

M. Vandenpeereboom. — J'ouvrirai une information sur les faits qui me sont signalés par M. Destrée. Votre demande doit être accueillie; il n'en est pas moins regrettable qu'avant que j'aie pu ouvrir la bouche, vous m'ayez menacé.

M. le Président. — L'incident est clos. Nous reprenons la discussion du budget.

M. Hubin. — Pas du tout.

Le boucan recommence. M. Destrée demande la parole. Presque tous les membres sont debout.

M. le Président. — Veuillez reprendre vos places.

M. Destrée. — Je me suis trouvé dans la situation des malheureux qui ont été sabrés hier. Vous, le négateur de tous les droits, vous n'avez pas osé me refuser satisfaction. S'il s'agissait d'un pauvre diable, vous ricaneriez.

J'espère que vous agirez promptement.

M. Furnémont. — Cela devrait déjà être fait.

M. le Président. — Nous reprenons la discussion du budget des chemins de fer.

Le boucan reprend de plus belle. On procède à l'appel nominal des membres inscrits au milieu d'un intense charivari, les huissiers gardent les issues du bureau. Personne ne peut naturellement se faire entendre.

M. Lorand. — M. le président, au milieu du tumulte, est en train de lire les articles du budget des chemins de fer. On n'entend rien ici. (Exclamations à droite). On escamote le budget. (Hurlements prolongés à gauche).

M. Destrée. — Misérable.

M. Lorand. — Nous sommes en pleine situation révolutionnaire. Acceptez-vous la responsabilité de ce qui se passe.

M. le baron Snoy. — Permettez, je... (Nouveaux hurlements à gauche).

M. Hubin. — Pas vous, vous êtes un grec.

Les cris et les vociférations à gauche redoublent.

Il est 6 heures, le président lève la séance. La gauche entonne la *Marseillaise*.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Suite de la séance du jeudi 29 juin 1899

La grève de Monceau-les-Mines

La Chambre renvoie à la commission du budget une demande de crédit de 200,000 francs de M. Charles Bernard, pour les familles nécessiteuses de Monceau-les-Mines.

M. Charles Bernard. — J'espère que ma proposition sera bien accueillie. Nous avons, en effet, le bonheur d'avoir pour président du conseil le plus éminent avocat d'affaires de ce temps et pour ministre du commerce un homme qui a passé sa vie à défendre les travailleurs. (Rires et applaudissements).

Les primes d'exportation des sucres

La Chambre adopte, après urgence déclarée, un projet fixant définitivement le taux des primes d'exportation des sucres pour la campagne.

Le code de procédure civile

Elle adopte un projet modifiant l'article 6989 du code de procédure civile.

Les contrats d'assurance

Elle adopte une proposition de M. Colle, relative aux contrats d'assurance.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

M. Mirman a la parole pour adresser une question à M. le président du conseil sur les accidents du travail.

Le gouvernement précédent, dit-il, avait promis de faire dresser en juin l'état de tous les accidents et de demander ensuite les crédits nécessaires. Le gouvernement actuel prend-il à son compte ces engagements. Il serait temps que le crédit fût en partie du moins demandé. Si le Sénat le refusait, les espérances qu'on a données aux ouvriers seraient déçues. (Applaudissements à l'extrême gauche).

M. le Président du Conseil. — Le gouvernement entend exécuter la résolution arrêtée par la Chambre. Les deux ministres de l'intérieur et du Commerce se sont mis d'accord ; les préfets centralisent en ce moment les renseignements nécessaires. Nous déposerons ensuite le crédit approximatif.

L'incident est clos.

La Chambre adopte, par 432 voix contre 41, le projet réglant définitivement le budget de 1899, et par 428 voix contre 41, le projet réglant définitivement le budget de 1890.

L'INTERPELLATION MILLEVOYE

M. le Président. — J'ai reçu de M. Millevoye une demande d'interpellation à M. le ministre du commerce, sur la façon dont il entend appliquer, à l'administration de son département, les principes et les doctrines socialistes.

Cris à l'extrême gauche. — A un mois ! Après l'Exposition !

M. Millevoye. — J'ai vu M. Millerand qui est retenu aujourd'hui au Sénat, mais il ne se dérobe pas, et je demande la fixation à demain; M. le président du Conseil s'y oppose-t-il ?

M. le Président du Conseil. — Nullement.

M. le Président. — La fixation ne peut avoir lieu en l'absence du ministre. (Protestation.)

L'incident est clos.

LE DÉBAT SUR L'ALGÉRIE

La Chambre décide de renvoyer en octobre le débat sur l'Algérie.

LES CONDITIONS DU TRAVAIL

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la loi sur les conditions du travail.

M. le Président. — Le Gouvernement a été entendu par la Commission du travail.

M. l'abbé Lemire. — Je comprends très bien que le Gouvernement demande à être entendu par la Commission du travail.

Cependant, il faut que la question soit tranchée avant les vacances; le gouvernement ne peut avoir d'hésitation, puisqu'il comprend, parmi ses membres, l'ancien rapporteur de la commission.

M. le Président du Conseil. — A aucun point de vue, le gouvernement n'entend retarder la solution de cette question.

M. l'abbé Lemire insiste pour que les propositions du gouvernement soient faites avant les vacances.

L'ajournement est prononcé.

Les expertises médico-légales

La Chambre aborde l'examen de la proposition de M. Cruppi, visant la réforme des expertises médico-légales. L'urgence est déclarée.

M. Lagasse propose que le bénéfice de cette loi soit étendu à toutes les expertises et que le prévenu puisse toujours désigner un contre-expert. Trop souvent, il arrive que l'expert désigné par le juge fait condamner un innocent.

M. Cruppi, rapporteur, s'associe aux observations de M. Lagasse, mais une longue discussion s'engage entre eux; M. Lagasse veut qu'on fonde son texte avec celui de la commission.

M. Cruppi est d'avis qu'on les laisse distincts.

Les trois premiers articles sont adoptés avec des modifications.

La suite de la discussion est renvoyée à une autre séance.

La prorogation de la Commission du budget

M. Gautret a la parole pour sa motion d'ordre. Cette année-ci, dit-il, la Chambre a dû voter cinq douzièmes provisoire; pour éviter que ce grave inconvénient ne se renouvelle, je propose, dans un intérêt supérieur, de proroger, pour le budget de 1900, les pouvoirs de la Commission du budget actuel. (Vifs applaudissements à l'extrême gauche).

M. Bausan. — On ne peut voter une telle résolution sans l'avoir mise préalablement à l'ordre du jour.

M. l'abbé Lemire. — Je demande le renvoi à demain (l'extrême gauche hurle ; aux voix !)

M. Bausan. — Je proteste, en mon nom et au nom de mes amis, contre cette motion et la façon dont elle a été présentée. Elle ne peut être adoptée en l'absence du ministre des finances. (Applaudissements.)

L'extrême-gauche ne veut rien entendre. La motion Gautret, mise aux voix est adoptée. (Applaudissements prolongés à l'extrême gauche).

M. Savary de Beauregard. — Encore une belle journée pour le parlementarisme.

Demain séance à deux heures. La séance est levée à six heures trente-cinq.

SÉNAT

Séance du jeudi 29 juin 1899

Présidence de M. Fallières, président

La séance est ouverte à trois heures.

Protestation de M. Bisseuil

Sur le procès-verbal, M. Bisseuil proteste contre le manque de correction et le parti-pris dont on a fait preuve à la dernière séance le Sénat en discutant et en repoussant, malgré son absence motivée, la proposition dont il était l'auteur et tendant à rendre incompatibles les fonctions ministérielles avec le mandat de sénateur et de député.

M. Bisseuil. — J'avais un moment songé à demander au Sénat de revenir sur la décision qu'il a prise sans m'avoir entendu ; mais le président m'a déclaré que le vote était acquis. Le Sénat a dû se méprendre sur la portée de ma proposition. (Bruit à l'extrême-gauche.)

FEUILLETON DU 1er JUILLET 1899. — N° 8

LA MARCHANDE de FLEURS

Par Xavier De Montépin

PREMIÈRE PARTIE

La Comtesse Marcelle

V

Marcelle prit le *petit bleu*, y jeta les yeux et lut presque à voix haute le texte de la courte dépêche :

« *Père très mal. — Viens vite* »

Après avoir lu, elle demeura silencieuse pendant quelques secondes.

Son front s'était assombri en voyant le jardinier de la villa des Platanes.

Il s'éclaira soudainement.

— Suivez-moi, — fit-elle.

Et, accompagnée par Valentin, elle se dirigea vers le perron de l'hôtel.

Tous deux entrèrent dans un petit salon d'attente du rez-de-chaussée.

— Vous désirez que je vous accorde la permission d'aller retrouver votre père... — dit alors Marcelle.

— Madame la comtesse doit comprendre que le devoir et la tendresse d'un fils m'appellent auprès de lui...

— Je le comprends à merveille... — Quelle est la personne qui vous a télégraphié ?

— Ma femme.

— Donc elle est déjà partie. — Qui va garder la propriété pendant votre absence ?

— Personne, madame...

— Mais les soins journaliers que réclament le parc, le jardin potager, qui les prendra si vous vous absentez?

— A l'époque où nous sommes, madame la comtesse, les jardins réclament peu de soins. — Ma serre est en ordre, les plantations de fleurs n'auront lieu que vers la mi-mai, et mon abs